

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Secrétaire de séance : Madame BUTELLE Chantal.

Approbation du compte rendu du conseil du 8 décembre 2020 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 8 décembre 2020.

Monsieur le Maire précise que l'on a reçu l'arrêté définitif de nomination au bureau de l'association foncière tel qu'il avait été proposé.

Pour la demande de Monsieur VIARD concernant l'achat de la sente, Monsieur le Maire n'arrive pas à joindre Monsieur DELAHAIGUE Jean-François téléphoniquement, un courrier lui sera envoyé.

Crédits reportés : le conseil municipal à l'unanimité vote les crédits suivants à reporter sur le budget de l'exercice 2021 :

DEPENSES :

- Opération 102 Eglise	140 000 €
- Opération 104 Tennis	10 000 €
- Opération 105 Cimetière	6 500 €
- Opération 106 Voirie aménagement sécurité	12 000 €
- Opération 107 atelier	5 000 €
- Opération 108 mairie	1 300 €
- Opération 111 salle communale	1 000 €
- Opération 112 agencement terrain	2 000 €
- Opération 113 lavoir	10 000 €
- Opération 115 Monument aux Morts	3 000 €
- Opération 118 terrains loisir	2 500 €

Soit un total en dépenses à reporter de 193 300 €.

Compte administratif 2020 : le conseil après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2019 approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses : 219 225,51 €, recettes : 316 680,65 € soit un excédent de : 97 455,14 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses : 63 070,53 €, recettes : 38 368,86 € soit un déficit de 24 701,67 €

EXCEDENTS ANTERIEURS ET RESULTATS GLOBAL 2020 :

- Fonctionnement : 301 977,64 € soit un excédent global de 399 432,78 €
- Investissement : 277 597,78 € soit un excédent global de 252 896,11 €

Compte de gestion 2019 : Après s'être fait présenter les opérations du budget de l'année 2020 et le compte de gestion dressé par Madame THIERUS Patricia, trésorière municipale, le conseil décide que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2020 : Après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 399 432,78 €, un solde d'exécution d'investissement de 252 896,11 €, un solde des restes à réaliser de 193 300,00 €, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 399 432,78 €

Avant-projet travaux église : Monsieur le Maire informe le conseil que suite au premier avant-projet présenté lors du dernier conseil, l'architecte, Mr GISSINGER Rodolphe, a modifié ce document en le présentant avec uniquement deux tranches de travaux au lieu des trois prévues initialement. Le dossier a été transmis à Monsieur RIOCREUX de la DRAC pour validation. Monsieur le Maire l'a eu au téléphone ce jour, et il a validé le dossier hormis quelques questions concernant le traitement des chapiteaux dans la deuxième tranche qui devra être modifié (gommage à l'eau prévu mais plutôt un gommage au sable à préconiser). Il a transmis à sa hiérarchie pour validation définitive et autorisation de travaux. Il connaît les impératifs

Le projet :

- Tranche 1 : estimation de 450 000 € HT regroupant les travaux suivants :
 - Couverture : réfection complète de la couverture et des chéneaux, prolongement des gargouilles pour un montant de 230 000 € HT
 - Charpente : purge, nettoyage et restauration de la charpente pour un montant de 70 000 € HT
 - Maçonnerie – pierre de taille : restauration, révision des arases périphériques et des points de pignon pour un montant de 150 000 € HT
- Tranche 2 : estimation de 475 000 € HT regroupant les travaux suivants :
 - Maçonnerie – pierre de taille extérieures : restauration des murs extérieurs et des maçonneries de fondation, drainage périphérique et création d'un revêtement pavés pour un montant de 230 000 € HT
 - Maçonnerie – pierre de taille intérieures : restauration des élévations intérieures par gommage cryogénique, restauration des sols intérieurs par gommage cryogénique, mise en œuvre d'un dallage en pierre de taille calcaire sur le porche, restauration des menuiseries en bois pour un montant de 210 000 € HT
 - Vitraux : restauration et étanchéité des vitraux pour un montant de 35 000 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces deux tranches et de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres dès que possible. Monsieur le Maire précise que la commission finances devra étudier la mise en place d'un prêt relais ou autre pour permettre le financement de ces travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'avant-projet avec deux tranches tel que présenté et autorise le Maire à lancer les appels d'offres dès que cela sera possible.

Délibération n° 2021-1-3 : avant-projet travaux église.

Par délibération n° 2018-5-1 en date du 17 juillet 2018, le conseil municipal a désigné le cabinet d'architecture GISSINGER & TELLIER pour la restauration partielle de l'église Notre Dame et Saint Nicaise.

Après de nombreux échanges entre les services municipaux, les services de la DRAC qui ont permis de faire évoluer le projet, le maître d'œuvre a présenté l'avant-projet définitif.

L'estimation du coût des travaux est fixée à 925 000 € HT répartie en deux tranches de travaux à savoir :

- Tranche 1 : restauration de la charpente et des couvertures pour 450 000 € HT
- Tranche 2 : restauration des élévations extérieures et intérieures pour 475 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de restauration partielle de l'église Notre Dame et Saint Nicaise

- Autorise le Maire à lancer les appels d'offres dès validation du lancement des travaux par les services de la DRAC.

Travaux 2021 : Monsieur le Maire présente au conseil les informations sur d'éventuels travaux possibles en 2021 à savoir :

- Une demande de devis a été faite à l'entreprise SOLOTRA pour la réalisation des trottoirs rue du 119^{ème} RI pour un montant de 11 793,60 € TTC (9 828 € HT) dossier à affiner avant demande de subvention. Il propose au conseil de faire une demande de subvention au titre de la DETR. Le conseil valide cette demande de subvention.
- La Région pour les communes de moins de 500 habitants propose des aides pour des petits travaux d'un montant de 40 000 € maximum, aide de 50%. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir aux travaux d'isolation ou de rénovation énergétique possibles sur les bâtiments communaux. Les dossiers sont à déposer avant juin 2021.

Charte de préservation de la biodiversité : monsieur le Maire présente au conseil la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims qui s'oriente autour de trois axes à savoir :

- Faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire
- Optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient durables
- Développer les espaces de nature et les mettre en réseau

Monsieur PONCELET Xavier précise que pour lui cela n'a aucun intérêt et est contre ce projet. Après discussion le conseil vote contre à l'adhésion à la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel par 5 voix contre 4 voix pour et 2 abstentions.

Tarifs des concessions de cimetière : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'actualiser les prix des concessions dans le cimetière communal tous les ans et présente au conseil les prix pour 2021 sachant que l'indice d'indexation est l'indice de la construction :

- concession temporaire (15 ans) (2m X 1m)	144 €
- concession trentenaire (30 ans) (2m X 1m)	288 €
- concession cinquantenaire (50 ans) (2m X 1m)	360 €
- Concession dans le colombarium ou les cases urnes :	
* concession temporaire (30 ans) :	760 €
* concession temporaire (50 ans) :	1 085 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	55 €

Délibération n°2020-1-5 : prix des concessions de cimetière.

Le conseil municipal délibère, décide à l'unanimité :

De la révision des tarifs de concession au 1er janvier de chaque année suivant l'indice INSEE de la construction avec pour référence l'indice du 1er trimestre 2001 et d'arrondir les tarifs à l'euro supérieur, donc d'appliquer les tarifs de la façon suivante au 1er janvier 2019 :

- concession temporaire (15 ans) (2m X 1m)	144 €
- concession trentenaire (30 ans) (2m X 1m)	288 €
- concession cinquantenaire (50 ans) (2m X 1m)	360 €
- Concession dans le colombarium ou les cases urnes :	
* concession temporaire (30 ans) :	760 €
* concession temporaire (50 ans) :	1 085 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 55 €

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne au conseil les dernières informations en sa possession concernant la communauté urbaine :

- Le conseil communautaire a eu lieu le 9 décembre 2020 où ont été approuvés : la charte de gouvernance, le budget primitif, la représentativité, des délégations de Services Public, le taux de la taxe d'ordures ménagères qui passe à 9%, aides, mandat au centre de gestion pour assurance statutaire,
- Carte scolaire : la commune des Mesneux a décidé de sortir ses écoles de la compétence du Grand Reims
- Convention avec Losange : cette société a été retenue pour l'installation de la fibre et passerait les tuyaux entre notre commune et Hermonville et entre notre commune et Cormicy à partir de mi-mars.
- Etat de l'emploi : un nouveau directeur général des services a été nommé
- Fond de concours au SIEM
- Eau assainissement : 41 000 € ont été alloués pour la réhabilitation des lagunes de Pouillon et Thil
- Commission ressources : gestion de l'école des arts et du design : demande comment est géré cette école car une grosse somme lui est alloué.
- Programmation et conseil orientation voirie : 2 groupes de travail ont été créés :
 - Eclairage public piloté par Mr LEPAN
 - Reprise des voiries de lotissement piloté par Mr LECOMTE
 - Les fiches méthodes sont en cours d'actualisation
 - 12,8 millions d'euros par an ont été alloués à la voirie sur le Grand Reims pour 2021 mais sans répartition par pôle
- Réunion le 13 janvier pour le projet de territoire qui sera finalisé en juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Guy LECOMTE

The image shows the official seal of the Municipality of Cauroy-lez-Reims, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE CAUROY LEZ REIMS' and '51220'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guy Lecomte'.